FO la force syndicale
Services Publics et de Santé

Élections professionnelles Fonction publique territoriale

CAP C

Commission Administrative Paritaire

Je vote



Du 03 au 10 décembre 2026

Avec FO, défendre les agents de catégorie C

Les agents de catégorie C sont indispensables au fonctionnement quotidien du service public territorial.

Dans les communes, intercommunalités, CCAS, CIAS, établissements publics, services techniques, écoles, crèches, EHPAD, services administratifs, sociaux, culturels ou sportifs, ils assurent des missions essentielles au plus près de la population.

Pourtant, ils sont trop souvent confrontés au manque de reconnaissance, aux bas salaires, aux sous-effectifs, à la pénibilité, aux horaires contraints et aux réorganisations permanentes.

FO revendique :

L'augmentation du point d'indice et des Salaires

Une vraie reconnaissance des métiers ***de catégorie C***

Des avancements de grade ***transparents et accessibles***

La défense du déroulement de carrière

La lutte contre la précarité ***et les temps non complets subis***

La prise en compte de la pénibilité ***et de l'usure professionnelle***

Le respect des droits statutaires

Des effectifs suffisants ***pour assurer un service public de qualité***

